

SYNTHÈSE

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 11 MARS 2024

56 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'avis défavorable du Département sur le projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement 2024-2030
- L'attribution de 78 subventions au titre de l'aide départementale à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé, et de 3 subventions au titre des travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile.
- L'approbation du bilan de l'enquête publique concernant l'aménagement de l'échangeur de la Manufacture de Sèvres, réitérant la déclaration de projet et réaffirme son caractère d'intérêt général.
- Le soutien financier du Département pour les programmes de coopération internationale en Arménie, au Cambodge, et au Bénin.

FINANCES

24.102 CP - Modifications des statuts du Fonds de Solidarité interdépartemental d'investissement

L'Assemblée départementale procède à une modification des statuts visant à :

- permettre le plafonnement de la contribution des Départements ;
- autoriser l'attribution de financements à des collectivités territoriales non membres du FS2I.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ASSEMBLEE

24.103 CP - Acteurs du Grand Paris – Adhésion

L'Assemblée départementale approuve les statuts de l'association « Acteurs du Grand Paris, approuve la candidature du Département à l'adhésion à l'association « Acteurs du Grand Paris », autorise le versement de la cotisation correspondante, d'un montant de 700 € par an, autorise à effectuer toute démarche relative à cette demande d'adhésion et désigne Pierre-Christophe Baguet comme représentant du Département au sein de l'assemblée générale et des instances de cette association, sans recourir, pour ce faire, au scrutin secret.

HABITAT ET SOUTIEN A LA VIE LOCALE

24.49 CP - Avis du Département sur le projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement 2024-2030

L'Assemblée départemental rend un avis défavorable sur ce projet de schéma 2024-2030, pour les motifs suivants :

- la production de logement doit s'inscrire dans le cadre d'une densité maîtrisée, soucieuse du maintien de la mixité sociale et attentive aux aspirations des ménages en matière de parcours résidentiel ;
- les niveaux de production de logement contenus dans le projet de schéma mis en consultation sont irréalistes et ne permettent pas de garantir la diversification du parc et la mixité sociale ;
- l'absence de réflexion relative aux moyens financiers à consacrer à la politique du logement réduit encore la crédibilité du document proposé ;
- une réflexion relative au développement des services publics et des équipements consécutifs au développement du parc résidentiel devrait être intégrée au projet de schéma.

24.50 CP - Habitat privé - Modification des barèmes de ressources applicables – 2024

Les élus départementaux, considérant que le règlement départemental de l'habitat privé aligne les plafonds de ressources applicables aux demandeurs d'une aide départementale sur ceux pratiqués par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dans le cadre de l'aide MaPrimeRénov' ; qu'en conséquence, ces plafonds de ressources doivent être révisés en cohérence avec la révision annuelle opérée par l'Anah, approuvent la mise à jour suivante des barèmes de ressources définis pour les demandeurs :

Nombre de personnes occupant le logement	Très modestes (60 %)	Modestes (30 %)	Intermédiaires (15 %)
	Revenu fiscal de référence	Revenu fiscal de référence	Revenu fiscal de référence
1	23 541 €	28 657 €	40 018 €
2	34 551 €	42 058 €	58 827 €
3	41 493 €	50 513 €	70 382 €
4	48 447 €	58 981 €	82 839 €
5	55 427 €	67 473 €	94 844 €
Par personne supplémentaire	6 970 €	8 486 €	12 006 €

24.51 CP - Aides à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé

L'assemblée départementale approuve l'attribution, au titre de l'aide départementale à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé, 78 subventions, pour un montant total de 249 045 €.

Les élus départementaux approuvent également, au titre des travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile, 3 subventions d'un montant total de 6 794 €.

AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITES

24.52 CP - Aide à l'aménagement du logement pour l'accueil du premier enfant à 4 assistants familiaux

L'assemblée départementale approuve l'attribution à quatre assistants familiaux une aide individuelle à l'aménagement du logement pour l'accueil du premier enfant, d'un montant individuel de 2 000 €, soit un total de 8 000 €. L'aide mentionnée à l'article 1 est versée à l'assistant familial en deux temps :

- 1 000 € à la signature du premier contrat de travail à durée indéterminée ;
- 1 000 € à la signature du premier contrat d'accueil.

EDUCATION

24.54 CP - Collèges publics - Subventions exceptionnelles et dotations de fonctionnement complémentaires - Années 2023 et 2024

L'assemblée départementale approuve l'attribution à 11 collèges publics de subventions exceptionnelles, pour financer des charges de fonctionnement au titre de l'année 2023-2024, pour un montant total de 126 176 €. Elle approuve également l'attribution à 5 collèges publics listés de dotations de fonctionnement complémentaires au titre de l'année 2024, afin de tenir compte des effectifs d'enseignement général et spécialisé supplémentaires pour un montant total de 16 716,67 €.

24.55 CP - Collèges publics en cité scolaire à gestion régionale - Aide sociale à la demi-pension - Année scolaire 2023-2024

Les élus départementaux approuvent l'attribution à 5 collèges publics en cité scolaire à gestion régionale de subventions initiales au titre de l'aide sociale à la demi-pension pour l'année scolaire 2023-2024, pour un montant total de 61 895 €.

24.56 CP - Collèges privés - Participation financière du Département - Année 2024

L'assemblée départementale approuve la fixation, pour 2024, du montant par élève versé dans le cadre de la participation annuelle du Département aux dépenses de fonctionnement matériel des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat à la somme de 343,25 €. Sont également approuvés, pour 2024, les montants des taux fixés par catégorie pour la part « personnel » de la contribution départementale au forfait d'externat des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Les élus départementaux approuvent les montants de la part « matériel » de la contribution départementale à attribuer à chaque collège privé sous contrat d'association avec l'Etat pour un montant total de 6 717 745,75 €. Sont approuvés les montants de la part « personnel » de la contribution départementale à attribuer à chaque collège privé sous contrat d'association avec l'Etat pour un montant total de 4 259 188,82 €.

24.57 CP - Collège Claude-Nicolas Ledoux au Plessis-Robinson - Demandes de subvention à la Région Ile-de-France et à l'ADEME

L'assemblée départementale approuve la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France, d'un montant maximum de 181 080 € TTC, pour la réalisation du système de géothermie au sein du nouveau collège Claude-Nicolas Ledoux au Plessis-Robinson. Est également approuvée la demande de subvention auprès de l'ADEME, d'un montant maximum de 76 680 € TTC, pour la réalisation du système de géothermie au sein du nouveau collège Claude-Nicolas Ledoux au Plessis-Robinson.

24.58 CP - Logements dans les collèges - Prestations accessoires - Année 2023

Les élus départementaux approuvent la fixation de la valeur annuelle en euros des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents logés par nécessité absolue de service dans les collèges des Hauts-de-Seine, quelle que soit leur catégorie, comme suit, au titre de l'année 2023 :

- 1 867,91 € pour les logements avec chauffage collectif ;
- 2 489,80 € pour les logements sans chauffage collectif.

24.59 CP - Fondation pour la mémoire de la Shoah Subvention 2024

L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 €, au titre de l'année 2024, à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation.

24.60 CP - Association Epheta Jeunesse amitié - Subvention 2024

Les élus départementaux approuvent l'attribution au titre de l'année 2024 d'une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au bénéfice de l'association Epheta Jeunesse Amitié, correspondant à 16,7 % du budget prévisionnel de l'association, pour ses actions développées en faveur des adolescents de la boucle nord des Hauts-de-Seine.

24.61 CP - Association Nemow Lab 2024 - « *Quand nous serons grands, nous serons...* » - Subvention 2024

L'assemblée départementale approuve l'attribution, au titre de l'année scolaire 2023-2024, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à l'association Nemow Lab, dont le budget prévisionnel s'élève à 103 000 € pour l'année 2024, pour l'organisation d'un atelier sur les stéréotypes de genre dans les métiers, dans le cadre de l'expérimentation de visites, pour les collégiens des Hauts-de-Seine, des Campus des Métiers et des Qualifications, au premier semestre 2024.

24.62 CP - Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines - Affiliation de nouveaux organismes

Les élus départementaux approuvent l'affiliation au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine / Yvelines de six nouveaux organismes sportifs et culturels.

24.97 CP - Dispositif « 5000 collégiens à Versailles » - Convention tripartite

L'Assemblée départementale approuve la convention de partenariat, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et l'établissement public du Château, du Musée et du Domaine national de Versailles, déterminant les conditions d'organisation et de suivi de l'événement « 5 000 collégiens à Versailles », le 6 mai 2024.

TOURISME

24.63 CP - Pass Malin - Avenant - La Maison Elsa Triolet-Aragon

L'assemblée départementale approuve l'avenant à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et la Maison Elsa Triolet-Aragon, au titre du dispositif Pass Malin.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

24.64 CP - Citallia - Nouvel actionnaire - Ville de Beynes

L'assemblée départementale approuve le contrat-type de cession d'actions détenues par le Département dans le capital de la SPLie Citallia, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Beynes, selon les modalités suivantes :

- cession de 250 actions à la Commune de Beynes, pour un montant de 2 500 €.

EAU ET ASSAINISSEMENT

24.66 CP - Communication des comptes EPTB, SIAAP, SMBVB 2022

L'assemblée départementale prend acte de la communication des comptes administratifs pour l'exercice 2022, concernant la gestion :

- du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)
- du Syndicat mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;
- de l'EPTB Seine Grands Lacs.

CULTURE

24.67 CP - Subventions culturelles 2024 - Equipements structurants d'intérêt départemental

L'assemblée départementale approuve l'attribution, au titre de l'année 2024, les subventions départementales de fonctionnement suivantes pour les théâtres et lieux de diffusion :

- une subvention de 959 500 € à l'association Les Gémeaux, scène nationale, sise à Sceaux, pour un budget prévisionnel de 3 795 954 € ;
- une subvention de 737 500 € à l'association Théâtre 71 de Malakoff, scène nationale, sise à Malakoff, pour un budget prévisionnel de 2 826 000 € ;
- une subvention de 702 630 € à la société à responsabilité limitée (SARL) Nanterre Amandiers, centre dramatique national, sise à Nanterre, pour un budget de 7 844 749 € ;
- une subvention de 520 000 € à l'association Théâtre Firmin Gémier- La Piscine-Pôle National du Cirque, sise à Châtenay- Malabry/Antony, pour un budget prévisionnel de 4 694 833 € ;
- une subvention de 450 000 € à la société coopérative de production (SCOP) Théâtre de Gennevilliers (T2G), centre dramatique national, sise à Gennevilliers, pour un budget prévisionnel de 3 390 000 € ;
- une subvention de 391 700 € à la société d'économie mixte (SEM) Théâtre de Suresnes-Jean Vilar, sise à Suresnes, pour un budget prévisionnel de 2 943 043 € ;
- une subvention de 100 000 € à l'association Le Plus Petit Cirque du Monde, sise à Bagneux, pour un budget prévisionnel de 2 116 575 € ;

- une subvention de 100 000 € à l'association Le Studio, sise à Asnières-sur-Seine, avec une hausse de 20 000 € pour accompagner le projet artistique de cette structure, pour un budget prévisionnel de 1 706 045 € ;
- une subvention de 90 000 € à la commune de Nanterre pour la Maison de la musique, sise à Nanterre, pour un budget prévisionnel de 2 106 242 € ;
- une subvention de 79 000 € à l'association Théâtre à Châtillon, sise à Châtillon, pour un budget prévisionnel de 1 499 457 € ;
- une subvention de 65 000 € à la société publique locale Théâtre de Châtillon et Clamart (SPL-TCC) pour le Théâtre Jean Arp, sise à Clamart, pour un budget prévisionnel de 2 349 000 € ;
- une subvention de 62 000 € à la commune de Vanves pour le Théâtre communal, sis à Vanves, pour un budget prévisionnel de 563 650 € ;
- une subvention de 55 000 € à l'association L'Avant-Seine, sise à Colombes, pour un budget prévisionnel de 2 182 000 € ;
- une subvention de 36 000 € à la Commune de Meudon pour le Centre d'art et de culture et l'Espace Robert Doisneau, sis à Meudon, pour un budget prévisionnel de 2 403 885 € ;
- une subvention de 25 000 € à l'association Ensemble TM+, sise à Nanterre, pour un budget prévisionnel de 520 180 € ;
- une subvention de 20 000 € à l'association Culture Loisirs Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM), pour un budget prévisionnel de 12 758 300 €.

24.68 CP - Musée du Grand Siècle - Contrat de prêt - Château de Versailles - Exposition consacrée au cheval - Paris 24

Les élus départementaux approuvent le contrat de prêt, à titre gratuit, de l'œuvre suivante, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le musée national des châteaux de Versailles et de Trianon au titre de l'exposition intitulée « Cheval en majesté, au cœur d'une civilisation », présentée du 2 juillet au 3 novembre 2024 :

- Adam François Van der Meulen (attribué à), Etude de cheval, huile sur toile, inv. 2020.1.192, Valeur d'assurance : 7 000 €

24.69 CP - Musée départemental Albert-Kahn - Contrat de remise de fichiers - Musée des Confluences

L'assemblée départementale approuve le contrat de remise et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, d'un fichier numérique reproduisant le film suivant, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le musée des Confluences de Lyon, au titre de l'exposition intitulée « Épidémies », présentée du 12 avril 2024 au 16 février 2025 au musée des Confluences de Lyon :

- Frédéric Gadmer (1878-1954) – Cérémonie de purification de deux initiées, Agbankamé, Dahomey, 18 février 1930, film nitrate noir et blanc, muet, AI13577 / Inv.119378.

24.70 CP - Musée départemental Albert-Kahn - Concession de droits d'auteurs et remise de fichiers numériques - CNRS Editions

Les élus départementaux approuvent le contrat de concession de droits d'auteur, à titre gratuit et non exclusif, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et Monsieur Anthony Petiteau, auteur du texte reproduit dans le cadre de la revue intitulée L'année Clemenceau, à paraître au printemps 2024. Est également approuvé le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions du texte rédigé mentionné, mais également du photogramme et des neuf autochromes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et CNRS Editions.

24.71 CP - Musée Départemental Albert-Kahn - Avenants et prêts - Exposition « Natures vivantes. Images et imaginaires des jardins d'Albert Kahn »

L'assemblée départementale approuve les deux avenants aux contrats de prêt suivants, au titre de

l'exposition temporaire inaugurale intitulée « Natures vivantes. Images et imaginaires des jardins d'Albert Kahn », présentée du 29 avril au 1er décembre 2024 :

- l'avenant au contrat de prêt à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux ;
- l'avenant au contrat de prêt à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Fondation A. Stichting de Bruxelles.

Sont également approuvées les trois conventions de prêt d'œuvres suivantes, à titre gratuit, au titre de l'exposition temporaire inaugurale intitulée « Natures vivantes. Images et imaginaires des jardins d'Albert Kahn », présentée du 29 avril au 1er décembre 2024 :

- la convention de prêt à conclure avec le Museum national d'histoire naturelle ;
- la convention de prêt à conclure avec la Cinémathèque française ;
- la convention de de prêt à conclure avec la Cinémathèque Robert- Lynen de la Ville de Paris.

24.72 CP - Château de Sceaux, musée départemental - Contrat de prêt - Ville de Sceaux

L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, des dix œuvres suivantes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Sceaux, au titre de l'exposition intitulée Jean-Pierre Claris de Florian, présentée du 11 au 29 mai 2024 à la bibliothèque municipale de Sceaux:

- François Denis Née (1732-1817) ; d'après Louis-Nicolas de Lespinasse (1734-1808), Sceaux et ses environs vers 1788, Vers 1788, Eau-forte aquarellée sur vergé filigrané, H. 33,6 cm ; L. 52,7 cm, INV. 59.14.1 ;
- Jean-Jacques Champin (1796-1860), L'ancienne gare de Sceaux et l'église, Vers 1850, Graphite et encre bistre, lavis et plume avec rehauts de gouache sur papier, H. 10,7 cm ; L. 16,1 cm, INV. 37.2.10 ;
- Anonyme fin XVIIIe siècle - début XIXe siècle, Portrait de Florian, Gravure au pointillé et burin sur vergé, H. 13,5 cm ; L. 9 cm, INV. 84.59.14 ;
- Vayron (XIXe siècle), Augustoni frères (XIXe siècle), Estelle et Némorin, Vers 1840, Lithographie aquarellée avec rehauts de gouache et vernis, H. 33,5 cm ; L. 25,5 cm, INV. 84.59.27 ;
- Charles Baude (né en 1853) d'après Paul Marou (1848-1931), Les fêtes données à Sceaux en l'honneur de Florian, Défet paru dans l'illustration du 18 octobre 1879, Bois de bout sur papier, H. 33,5 cm ; L. 24,5 cm, INV. 85.26.5 ;
- Adrien Emmanuel Marie (1848-1891), L'église de Sceaux, le tombeau de Florian, Défet paru dans La Vie moderne du 18 octobre 1879, Bois de bout imprimé, H. 28 cm ; L. 21,1 cm, INV. 88.13.4 ;
- Eugène Atget (1857-1927), Sceaux. Ancien cimetière et tombe de Florian, 1901, Epreuve argentique positive sur papier albuminé, H. 17,1 cm ; L. 21,9 cm, INV. 89.50.5.3 ;
- Manufacture de Creil, Corbeille à fruits et son présentoir, Vers 1815, Faïence fine rehaussée de jaune à décor imprimé, Corbeille (14,8 x 33 x 18,5 cm) ; présentoir (4,2 x 35,4 x 24 cm), INV. 90.47.1 ;
- Anonyme XXe siècle, d'après une œuvre de l'École Française du XVIIIe siècle, Buste du duc de Penthièvre, 1956, Plâtre plein moulé, H. 33 cm ; L. 22 cm, INV. 57.5.1 ;
- Anonyme XXe siècle d'après Jean-Antoine Houdon (1741 – 1828), Buste de Voltaire, Plâtre patiné moulé, H. 60 cm ; L. 30 cm, INV. 60.30.1.

24.73 CP - Château de Sceaux, musée départemental - Contrat de prêt - Cosnes-Cours-sur-Loire

Les élus départementaux approuvent le contrat de prêt, à titre gratuit, de l'œuvre suivante, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire en vue de l'exposition Collection, Raconte-nous une histoire, qui sera présentée du 20 avril au 21 décembre 2024 au musée de la Loire :

- Jacques Simon Chéreau (1732 – 1786), L'Ascension de la montgolfière de Pilâtre du Rozier à Versailles le 23 juin 1784, vers 1785, vue d'optique, eau-forte aquarellée et gouache sur papier vergé, H. 25,6 ; L. 40, INV. 90.46.53.

24.74 CP - Château de Sceaux, musée départemental - Contrat de prêt - Ville de Versailles - Histoire du sport à Versailles

L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, de l'œuvre suivante, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Versailles en vue de l'exposition intitulée « Histoire du sport à Versailles, une mémoire en mouvement » qui sera présentée du 6 avril au 29 juin 2024 à la Bibliothèque municipale de Versailles (galerie des Affaires étrangères) :

- Grand bi, Cycles Clément, 1875-1880, H. 142 cm, L. 173 cm, Inv. 64.24.7.

24.75 CP - Archives départementales - Convention de dépôt - Eglise réformée de Neuilly-sur-Seine

Les élus départementaux approuvent la convention de dépôt à conclure entre le Département des Hauts-Seine et l'association culturelle de l'Eglise réformée de Neuilly-sur-Seine, qui encadre le dépôt de son fonds d'archives au Département pour conservation aux Archives départementales des Hauts-de-Seine

24.76 CP - Archives départementales - Prêt d'un document - Ville de Versailles

L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt du premier numéro de la troisième année de la Revue mensuelle des sports de janvier 1931 (cote 190J430), conservé aux Archives départementales des Hauts-de-Seine, à conclure entre le Département des Hauts-Seine et la Ville de Versailles, au titre de l'exposition intitulée « Histoire du sport à Versailles, une mémoire en mouvement », présentée du 16 avril au 29 juin 2024, à la Bibliothèque municipale de Versailles.

24.77 CP - Archives départementales - Contrat de prêt - Département du Vaucluse

L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt de l'affiche publicitaire pour la marque Olibet intitulée « Monsieur le Juge ils sont si bons les biscuits Olibet » (cote 24Fi122), à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département du Vaucluse, au titre de la première partie de l'exposition sur la thématique des « Enfants de la réclame ! Un siècle de publicité enfantine », présentée du 1er avril au 30 septembre 2024 au musée du cartonnage et de l'imprimerie de Valréas.

24.78 CP - Concession de droits d'auteur - La Seine Musicale - Paris 2024

L'Assemblée départementale approuve le contrat de concession de droits d'auteur, à titre gratuit et non exclusif, au titre de la diffusion des images de La Seine Musicale prises lors du « Marathon pour tous », les 10 et 11 août 2024, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

24.79 CP - Musée des civilisations noires de Dakar - Don d'une collection de masques africain

L'Assemblée départemental approuve la donation par acte notarié, par le Département des Hauts-de-Seine au profit du Musée des civilisations noires à Dakar (Sénégal), de la propriété matérielle des seize masques africains :

- n° 1 Tête de capridé avec cornes d'antilope, Bozo, Mali ;
- n° 2 Masque marionnette avec personnage, Bozo, Mali ;
- n° 3 Masque marionnette à 3 hampes ajourées, Bozo, Mali ;

- n° 4 Marionnette museau d'antilope et personnages, Bozo, Mali ;
- n° 5 Masque marionnette, Bozo, Mali ;
- n° 6 Masque marionnette, Bozo, Mali ;
- n° 7 Masque marionnette, Bozo, Mali ;
- n° 8 Masque marionnette, Bozo, Mali ;
- n° 9 Masque Kponiugo ou tête du Poro, Côte-d'Ivoire ;
- n° 10 Masque Kponiugo ou tête du Poro, Côte-d'Ivoire ;
- n° 11 Masque Kponiugo ou tête du Poro, Côte-d'Ivoire ;
- n° 12 Masque heaume du Poro, Sénoufo, nord de la Côte d'Ivoire ;
- n° 13 Masque Ibo, Nigéria ;
- n° 14 Masque Bobo, Burkina Faso ;
- n° 15 Masque Kurumba, Burkina Faso ;
- n° 16 Porte Baoulé, Centre de la Côte- d'Ivoire.

24.80 CP - Amis des musées départementaux - Subventions – 2024

L'Assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement :

- à l'association Les amis du musée Albert-Kahn d'un montant de 10 000 €, pour un budget prévisionnel de 31 000 € TTC ;
- à l'association Les amis de la Maison de Chateaubriand d'un montant de 10 000 €, pour un budget prévisionnel de 16 700 € TTC ;
- à l'association La société des amis du musée du Grand Siècle d'un montant de 10 000 €, pour un budget prévisionnel de 24 000 € TTC ;

L'Assemblée départementale approuve les avenants aux conventions de subvention 2023-2025, par lesquels le Département autorise l'utilisation du domaine public départemental, accorde des avantages tarifaires et définit les modalités d'attribution de subvention, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et :

- l'association Les amis du musée Albert-Kahn ;
- l'association Les amis de la Maison de Chateaubriand ;
- l'association La société des amis du musée du Grand Siècle ;

SPORTS

24.82 CP - Soutien au sport de haut niveau

L'Assemblée départementale attribue à l'association Racing Club de France Rugby une subvention de 500 000 € pour le fonctionnement de son centre de formation agréé, au titre de la saison sportive 2023/2024 ;

Elle approuve la convention afférente, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Racing Club de France Rugby ;

L'Assemblée départementale attribue à la SASP Boulogne Levallois Métropolitans 92 une subvention de 60 000 € pour le fonctionnement de son centre de formation agréé, au titre de la saison sportive 2023/2024 ;

L'Assemblée départementale approuve la convention afférente, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la SASP Boulogne Levallois Métropolitans 92.

L'Assemblée départementale attribue au « Plessis-Robinson Volley-Ball » une subvention de 80 000 € au titre de la saison sportive 2023/2024, pour le fonctionnement de son centre de formation sportive agréé, afin de le soutenir dans sa démarche de formation des jeunes au plus haut niveau ;

L'Assemblée départementale approuve la convention afférente, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Plessis-Robinson Volley-Ball.

L'Assemblée départementale attribue à l'Athletic Club de Boulogne-Billancourt, pour sa section aviron « Boulogne 92 », au titre de la saison 2023/2024, une subvention d'un montant total de 220 000 €, dont la répartition s'établit comme suit :

- 110 000 € en fonctionnement pour soutenir le développement du haut niveau sportif ;
- 40 000 € en fonctionnement pour la mise en œuvre de son programme d'actions annuel, dont le budget prévisionnel s'élève à 299 906 € ;
- 70 000 € en investissement, pour l'acquisition de matériels sportifs et d'équipements nécessaires à la pratique, dont le montant total s'élève à 176 500 € ;

L'Assemblée départementale approuve la convention afférente, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Athletic Club de Boulogne-Billancourt ;

L'Assemblée départementale attribue, au titre de la saison 2023/2024, une subvention d'un montant total de 260 600 € à l'ASBR, pour sa section escrime « BLR 92 », répartie comme suit :

- 150 000 € pour soutenir le développement du haut niveau sportif ;
- 110 600 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions annuel, dont le budget prévisionnel s'élève à 233 737 € ;

L'Assemblée départementale approuve la convention afférente, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Association sportive de Bourg-la-Reine.

L'Assemblée départementale attribue, au titre de la saison 2023/2024, à quatorze clubs sportifs alto-séquanais, une subvention de fonctionnement annuelle, pour un montant total de 878 750 €.

L'Assemblée départementale attribue une prime d'un montant total de 11 000 € à l'association Issy Triathlon, pour sa section Triathlon, pour ses deux titres lors de la saison 2022/2023, dont 6 000 €, pour celui de champion de France par équipe, en Nationale 2 masculine et 5 000 € pour celui de vice-champion d'Europe senior par équipe en Nationale 1 mixte ;

L'Assemblée départementale attribue une prime d'un montant de 6 000 € à l'association Société Nautique de la Basse Seine, pour son titre de champion de France par équipe Senior en aviron, pour son équipe féminine en N1, lors de la saison 2022/2023.

24.83 CP - Paris 2024 - Convention de mise à disposition du stade Yves-du-Manoir – Avenant

L'Assemblée départementale approuve l'avenant à la convention de mise à disposition du stade départemental Yves-du-Manoir, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

24.104 CP - Jeu-concours « Gagnez des places pour les Jeux dans les Hauts-de-Seine » - Règlement

L'Assemblée départementale approuve l'organisation d'un concours départemental « Gagnez des places pour les Jeux dans les Hauts-de-Seine » à l'occasion de la semaine inaugurale du stade départemental Yves du Manoir et approuve le règlement dudit concours.

MOBILITES/VOIRIE

24.84 CP - Syndicat mixte ouvert - Seine et Yvelines Voirie

L'Assemblée départementale approuve la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) en matière de voirie, dénommé « Seine et Yvelines voirie », ses statuts, ainsi que l'adhésion du Département des Hauts-de-Seine audit syndicat, afin de reprendre cette compétence et de faire évoluer la coopération interdépartementale en matière de voirie sur les territoires des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

L'Assemblée départementale transfère au syndicat la compétence départementale en matière de voirie telle que définie par les articles L. 3213-3 et L. 3213-4 du code général des collectivités territoriales et dans le respect des pouvoirs propres du Président du Conseil départemental.

L'Assemblée départementale désigne des représentants du Département des Hauts-de-Seine auprès du syndicat mixte ouvert.

24.85 CP - Aménagement de l'échangeur de la Manufacture de Sèvres - Enquête publique - Approbation du bilan

L'Assemblée départementale approuve le bilan de l'enquête publique, réitère la déclaration de projet et réaffirme son caractère d'intérêt général :

L'Assemblée départementale poursuit la procédure d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat.

24.86 CP - Sèvres et Chaville - RD 910 - Indemnisation et acquisition de trois parcelles

L'Assemblée départementale approuve l'indemnisation du Syndicat des copropriétaires du 99/103, Grande Rue et 10, avenue de l'Europe à Sèvres, pour la dépossession de la parcelle cadastrée

section AO n° 489 de 507 m², située 10, avenue de l'Europe à Sèvres, pour un montant de 203 356 € (dont 19 396 € au titre de l'indemnité de emploi), auquel s'ajoutent les frais d'acte, d'un montant de 4 500 € environ, pris en charge par le Département.

L'Assemblée départementale approuve l'acquisition auprès du Syndicat des copropriétaires « Les Lilas » 2058, avenue Salengro, des parcelles cadastrées section AM n° 752 (7 m²) et n° 754 (28 m²), situées au 2058, avenue Roger Salengro à Chaville, au prix de 11 618 € (dont 1 818 € au titre de l'indemnité de emploi), auquel s'ajoutent les frais d'acte, d'un montant de 1 800 € environ, pris en charge par le Département.

24.87 CP - Montrouge - RD 920 - Acquisition de deux emprises

L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département, auprès du Syndicat des copropriétaires, de l'immeuble situé 52, avenue Aristide Briand à Montrouge, des emprises d'une superficie totale de 729 m² environ, à extraire des parcelles cadastrées section D n° 112 et 177, au prix de 103 500 €, auquel s'ajoutent les frais d'acte à la charge du Département estimés à environ 2 500 €.

L'Assemblée départementale décide du classement des emprises susmentionnées dans le domaine public routier départemental.

24.88 CP - Montrouge - RD 920 - Requalification des espaces publics des abords du quartier Ginoux - Gautier - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

L'Assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Montrouge, pour la requalification des espaces publics des abords du quartier Ginoux – Gautier.

24.89 CP - Boulogne-Billancourt - RD 1 - Requalification du quai Gorse - Demande de subvention à la Société des Grands Projets (SGP)

L'Assemblée départementale approuve la demande de subvention auprès de la Société des Grands Projets au titre de la prise en charge, à hauteur du taux maximal en vigueur, du montant hors taxes des travaux portant sur l'aménagement des abords de la gare du Grand Paris Express « Pont-de-Sèvres » sur le quai Gorse (RD 1) à Boulogne-Billancourt.

PATRIMOINE IMMOBILIER

24.90 CP - Sceaux - Cession d'une emprise domaniale routière

L'Assemblée départementale abroge la délibération de la Commission permanente du 18 janvier 2021 (rapport n° 21.28 CP), relative à la cession à la RATP d'une emprise du domaine public routier départemental située route du Plessis à Sceaux, d'une superficie d'environ 56 m², pour un montant de 3 400 € HT.

L'Assemblée départementale approuve la cession à la RATP d'une emprise du domaine public routier départemental, située route du Plessis à Sceaux, d'une superficie d'environ 74 m², telle qu'elle figure sur le plan de géomètre annexé au projet de délibération ci-après, pour un montant de 4 440 € HT.

24.91 CP - Asnières-sur-Seine - Cession d'une parcelle

L'Assemblée départementale approuve la cession à la Commune d'Asnières-sur-Seine du terrain non bâti situé au 51, quai du Docteur Dervaux à Asnières-sur-Seine, parcelle cadastrée section AR n° 97, d'une superficie d'environ 80 m², en vue de la création d'un espace vert, au prix de 96 000 €, hors droits, taxes ou charges. L'acte de cession comprendra une clause de maintien d'affectation en espace vert d'une durée de 15 ans.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

24.93 CP - Coopération internationale - Tavouch - Programme de développement agricole – 2024

L'Assemblée nationale approuve, au titre de l'année 2024, le soutien financier du Département à la seizième phase du programme accompagné en Arménie et, ainsi, attribuée au Fonds Arménien de France, une subvention d'un montant de 500 000 € maximum.

Cette aide se décompose comme suit :

- en section d'investissement : une subvention d'un montant de 120 000 € maximum, représentant 69,46 % du budget prévisionnel estimé à 172 750 € TTC ;
- en section de fonctionnement : une participation d'un montant de 380 000 € maximum, représentant 50,15 % du budget prévisionnel estimé à 757 708 € TTC.

L'essentiel du cofinancement restant est apporté par le Fonds Arménien de France.

L'Assemblée départementale approuve la convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association Fonds Arménien de France, définissant les modalités de versement de ces subventions.

24.94 CP - Coopération internationale - Cambodge - Programme de développement agricole – 2024

L'Assemblée départementale approuve, au titre de l'année 2024, le soutien financier du Département aux deux opérateurs Agrisud International et le GRET, d'un montant total de 500 000 €, pour la mise en oeuvre des actions prévues dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Province de Siem Reap au Cambodge.

Ce soutien se décompose comme suit :

- une aide d'un montant maximum de 220 000 € à Agrisud International, avec : en section d'investissement : une subvention d'un montant de 20 000 € maximum ; et en section de fonctionnement : une participation d'un montant de 200 000 € maximum
- une aide d'un montant de 280 000 € maximum au GRET, avec : en section d'investissement : une subvention d'un montant de 25 000 € maximum, et en section de fonctionnement : une participation d'un montant de 255 000 € maximum.

L'Assemblée départementale approuve les conventions, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et chacun des opérateurs suscités, précisant les objectifs et définissant les modalités de

financement, de contrôle et de suivi des deux programmes mis en œuvre par Agrisud International et le GRET.

24.95 CP - Coopération internationale - Programme d'appui Bénin - Année 2024

L'Assemblée départementale approuve, au titre de l'année 2024, le soutien financier du Département à la septième phase du programme précité au Bénin, et à ce titre, attribue une subvention d'un montant de 500 000 € maximum à la Société coopérative d'intérêt collectif Solidarités Entreprises Nord-Sud (SCIC SENS). Cette aide se structure comme suit :

- en section d'investissement : une subvention d'un montant de 100 000 € maximum.
- en section de fonctionnement : une subvention d'un montant de 400 000 € maximum.

L'essentiel du cofinancement restant est apporté par SENS, dans le cadre d'autres partenariats (AFD, Wallonie-Bruxelles International, ONG Technoserve, Fondation AMEA).

L'Assemblée départementale approuve la convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la SCIC SENS, fixant les modalités de versements de ces subventions.

24.96 CP - Coopération internationale - Accueil de volontaires internationaux dans le cadre des JOP 2024

L'Assemblée départementale approuve la convention, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et France Volontaires, relative à l'accueil de deux volontaires internationaux en service civique au titre du programme Volontaires Terre de Jeux Paris 2024.

L'Assemblée départementale approuve le contrat d'engagement de service civique, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, France Volontaires et le volontaire.

ENVIRONNEMENT SOCIAL DU TRAVAIL

24.98 CP - Protection sociale complémentaire pour le risque santé - Augmentation de la participation employeur

L'Assemblée départementale fixe, à compter du 1er avril 2024, le montant de la participation employeur à la protection sociale complémentaire à 34 € brut par mois par agent, dans la limite de la cotisation mensuelle de l'agent.

L'Assemblée départementale approuve l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France et le Groupe VYV, ci-après désigné « Harmonie Mutuelle ».

RESSOURCES HUMAINES

24.99 CP – Sites Départementaux - Modification de la notion de résidence administrative

L'Assemblée départementale modifie l'article 1 de la délibération du Conseil général du 29 juin 2012 (rapport n° 12.106), modifiée par délibération de la Commission permanente du 3 décembre 2018 (rapport n° 18.327 CP), comme suit :

« La zone géographique de la résidence administrative et de la résidence familiale est limitée au seul territoire de la commune concernée, à l'exception du Pôle Léonard de Vinci (PLV) situé sur la commune de Courbevoie, et du nouveau site « ARC » du Département situé au 14, rue Hoche 92800 Puteaux, qui constituent avec la commune de Nanterre, la même résidence administrative. »

24.100 CP - Mise à disposition d'agents départementaux auprès du groupement d'intérêt public ActivitY'

Les élus départementaux approuvent la mise à disposition, par le Département des Hauts-de-Seine auprès du Groupement d'intérêt public (GIP) ActivitY', de dix agents départementaux à compter du 1^{er} janvier 2024. Dans le cadre de cette mise à disposition, les agents seront chargés de l'ingénierie et de la mise en œuvre des actions composant le Programme départemental d'insertion – Plan territorial d'insertion (PDI-PTI), dans un objectif de retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

COMMANDE PUBLIQUE

24.65 CP - Compte-rendu des marchés et avenants conclus du 1er novembre au 31 décembre 2023 - Compléments sur les périodes précédentes

L'assemblée départementale prend acte des informations relatives aux marchés ainsi que leurs avenants conclus par le Président du Conseil départemental pendant la période du 1er novembre au 31 décembre 2023, ainsi que des compléments sur les périodes précédentes.

Contacts presse

Muriel Hoyaux
Jean-Philippe Couture

07 64 61 77 95/ presse92@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

